

**ODEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE BOURGNEUF**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 073-217300532-20240412-2024\_08B-DE



Date de convocation : 29/03/2024

Date d'affichage : 18/04/2024

**Séance du 12 Avril 2024 à 20 heures 00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil en la mairie, sous la présidence de Mme Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 11 (dont 1 pouvoir)

Etaient présents : RUSPINI Christophe (1er Adjoint), LORANS Jean-Louis, MILETTO Aurélia, REVET Amandine, TRUCHET Joël, HERON Natacha, LANDAZ Thierry, PLOTTIER Sylvie, VIOUX Alain, BECU Dominique

Etaient excusés : PEPIN Anne (pouvoir donné à Sylvie PLOTTIER), FERLIN Estelle.

Absents : BOISSON Andgel, PEREIRA Georges

Secrétaire de séance : Christophe RUSPINI

Le quorum de 8 présents étant atteint, la séance a été ouverte.

**DELIBERATION 2024 - 08 : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Présentation du Compte Administratif par M. Christophe RUSPINI.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,

**Considérant** que Monsieur le Premier Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

**Considérant** que Madame Le Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à M RUSPINI Christophe, 1<sup>er</sup> Adjoint pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2023** dressé par Monsieur Christophe RUSPINI, 1<sup>er</sup> Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal APPROUVE** le compte administratif **2023**, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT GLOBAL	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	EXCEDENT	DEFICIT
Résultats reportés N-1		397 071.55€		121 380.43 €		
Opérations de l'exercice 2023	553 886.43 €	922 851.33 €	166 729.74 €	145 330.66 €		
<b>TOTAUX</b>	<b>553 886.43 €</b>	<b>922 851.33 €</b>	<b>166 729.74 €</b>	<b>145 330.66 €</b>		
<i>Résultat de clôture</i>		<b>766 036.45 €</b>		<b>99 981.35 €</b>		
RAR			€	€		
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>766 036.45 €</b>	€	<b>99 981.35 €</b>	<b>866 017.80€</b>	

**RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : + 866 017.80 €**

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le : u vote.

ID : 073-217300532-20240412-2024\_08B-DE



Abstention : Nicole BOUVIER, Mme Le Maire qui sort de la salle pour ne pas part

Contre : 0

Pour : 10+ 1 pouvoir

Voté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

**Par Délégation,  
Le Président de la séance par délégation,  
Christophe RUSPINI**

**Le secrétaire de séance  
Christophe RUSPINI**